



**CONSEIL COMMUNAL  
DE VUFFLENS-LA-VILLE**

**ASSEMBLEE DE COMMUNE – MERCREDI 2 JUIN 2021**

**GRANDE SALLE DE VUFFLENS-LA-VILLE**

*PARTIE I : SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE PRÉFET PASCAL DESSAUGES*

A la suite du renouvellement des autorités communales voté le 7 mars 2021 et suivants, M. le Préfet Pascal Dessauges a informé le Président du Conseil communal qu'il procéderait à l'installation et à l'assermentation de la Municipalité et du Conseil communal le mercredi 2 juin 2021 à 20h.

Tous les citoyennes et citoyens de la Commune remplissant les conditions requises par la loi, au nombre de 45, ont reçu une convocation personnelle. De plus, une convocation a été affichée au pilier public.

Madame Noémie Girard, secrétaire suppléante en place jusqu'à la fin de la législature en cours, est désignée comme secrétaire provisoire.

Il est fait appel aux scrutateurs provisoires : Mme Diana Duperrut et M. Jean-Marc Lüscher.

Monsieur le Préfet annonce qu'après avoir pris connaissance des procès-verbaux de l'assemblée de commune du 7 mars et suivants concernant les élections communales, il n'a relevé aucune irrégularité ; d'autre part, aucun recours ne lui étant parvenu au sujet des élections, il déclare donc être en mesure d'assermenter les élu-e-s.

**1.a) Installation du Législatif**

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil communal.

Monsieur le Préfet donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Il est procédé à l'appel selon la liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales.

A l'appel de son nom, chaque conseillère et conseiller présent-e solennise la promesse. Il-elle est ainsi installé-e membre du Législatif communal avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Nombre des membres assermentés : 44.

Un membre est absent non excusé. M. le Préfet rappelle que ce dernier pourra être assermenté lors de la prochaine séance du Conseil communal de la nouvelle législature.

Le **CONSEIL COMMUNAL** installé est ainsi composé, par ordre alphabétique, de Mesdames et Messieurs :

1. Bandini Hervé
2. Bersier Jean-Claude
3. Berthoud Samuel
4. Blanc Dominique (absent)

5. Cavedon Gilbert
6. Corbaz Laurent
7. De Buren Guillaume
8. Duperrut Diana
9. Duperrut Jean-Yves
10. Equey Michel
11. Falconnet Fanny
12. Ferrari Mario
13. Frossard Goy Nadine
14. Gindroz Cornelia
15. Goy David
16. Grilli Marco
17. Humair Julien
18. Jaugey Ludovic
19. Lambelet Raymond
20. Llona Alienor
21. Lüscher Jean-Marc
22. Lüscher Marie-Laure
23. Maillefer Jérémy
24. Marchon Thierry
25. Nicollerat Martine
26. Niklaus Romain
27. Parrat René
28. Pilet Jacques
29. Pittet Nicolas
30. Reda Stéphanie
31. Riva Quentin
32. Rohrer Alexandra
33. Saunier Armelle
34. Scharmey Eric
35. Sennwald Caroline
36. Stucky Jean-Claude
37. Tran Vu
38. Trottet Yves
39. Vanderweckene Joseph
40. Verly Monique
41. Vienet Alain
42. Vigouret Patrick
43. Vullioud Pierre-André
44. Wicht Patrik
45. Zosso Marc

**Membres suppléants du Conseil communal, dans l'ordre du nombre de voix obtenues :**

1. Olivetta Simon (304 vx)
2. Boss Cédric (295 vx)
3. Miano Véronique (260 vx)
4. Humair Sandra (211 vx)

### **1.b) Installation de l'Exécutif**

Monsieur le Préfet, après s'être assuré qu'il n'y a entre les élu-e-s aucun degré de parenté prohibé par la loi, donne lecture du serment. A l'appel de leur nom, Monsieur le Syndic et chaque municipal-e solennisent la promesse.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** installé est ainsi composé, par ordre alphabétique de Mesdames et Messieurs :

Syndic : DUPERRUT Olivier

Municipaux : BERCHIER Pascal  
DI LALLO Chantal  
JAUGEY Caroline  
GRUAZ Michel

Monsieur le Préfet précise que l'article 89 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 prescrit qu'après la prestation de serment par les membres du Conseil communal et par la Municipalité, sous la présidence du Préfet, le Conseil procède à la nomination de son-sa Président-e et de son-sa secrétaire, qui entrent immédiatement en fonction. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour et relative au second tour, au scrutin individuel secret, en vertu de l'article 11 de cette loi. Sous chiffre 3 de cet article, il est cependant précisé que, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement, mention doit en être faite au procès-verbal.

### **2. Election du Président du Conseil communal, pour un an (30 juin 2022)**

Une seule proposition pour le poste à pourvoir ayant été faite, celle de M. Hervé Bandini, M. le Préfet propose alors de procéder à son élection de manière tacite par acclamation.

**M. Hervé Bandini** est élu Président tacitement par acclamation.

### **3. Election de la secrétaire du Conseil communal, pour 5 ans**

Une seule proposition pour le poste à pourvoir ayant été faite, celle de Mme Noémie Girard, M. le Préfet propose de procéder de la même manière que ci-dessus.

**Mme Noémie Girard** est élue secrétaire tacitement par acclamation.

### **4. Adoption du PV de la séance d'assermentation**

Le procès-verbal annexé est lu par Mme Noémie Girard, adopté à l'unanimité et signé par M. le Préfet Pascal Dessauges.

Les autorités de Vufflens-la-Ville étant désormais légalement installées, M. le Préfet leur transmet les salutations cordiales et chaleureuse des autorités cantonales. Il leur adresse, quant à lui, ses sincères remerciements et ses vives félicitations. Par leur candidature, leur élection et le serment prêté ce jour, les élu-e-s acceptent de prendre une part active à la gestion des affaires publiques de leur Commune. Il leur souhaite de trouver, dans l'accomplissement de leur mandat, la juste récompense, résultant de la satisfaction du devoir accompli envers la Commune, à laquelle ils ont promis de veiller à la conservation des biens ainsi que de remplir avec intégrité et exactitude les fonctions qui leur ont été attribuées par la loi.

Avant de céder la parole au Président élu pour la deuxième partie de l'installation, M. le Préfet annonce encore qu'il restera, dans la mesure du possible, jusqu'à la fin de la séance.

**5a. Election de la 1<sup>ère</sup> vice-présidente du Conseil communal**

Mme Stéphanie Reda est élue 1<sup>ère</sup> vice-présidente tacitement par acclamation.

**5b. Election du 2<sup>e</sup> vice-président du Conseil communal**

M. Laurent Corbaz est élu 2<sup>e</sup> vice-président tacitement par acclamation.

**6. Election des scrutatrices/scrutateurs et vice-scrutatrices/vice-scrutateurs du Conseil communal**

Les deux **scrutateurs** sont élus par acclamation :

- M. Jean-Marc Lüscher
- M. Marc Zosso

Les deux **vice-scrutatrice et vice-scrutateur** sont élus par acclamation :

- Mme Diana Duperrut
- M. Michel Equey

**7. Election de la/du secrétaire suppléant-e du Conseil communal**

Aucune proposition n'ayant été faite, le Président informe l'assemblée qu'une annonce pour le poste à pourvoir sera publiée dans le BIOV ainsi que sur le site internet de la Commune.

**8. Election des commissions permanentes**

**→ Commission des finances**

Sont élus tacitement par acclamation :

Présidente : Mme Fanny Falconnet

Membres : M. Ludovic Jaugey  
M. Julien Humair  
Mme Armelle Saunier  
M. Pierre-André Vullioud

**→ Commission de gestion**

Six candidats se proposent pour constituer la Commission de gestion, qui doit être composée de cinq membres. L'élection se déroule donc au scrutin individuel secret.

Bulletins délivrés : 43

Bulletins rentrés : 43

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 1

Bulletins valables : 42

Majorité absolue : 22

Sont élus au scrutin individuel secret :

Président : M. Samuel Berthoud (37 vx)

Membres : M. Guillaume de Buren (39 vx)  
M. Laurent Corbaz (38 vx)  
Mme Alexandra Rohrer (33 vx)  
M. Marco Grilli (24 vx)

*Non élue : Mme Caroline Sennwald (23 vx)*

→ **Association intercommunale d'épuration des eaux usées de Vufflens-la-Ville et environ, AIEV**

Sont élus par acclamation :

- M. David Goy
- M. Patrick Vigouret
- M. Yves Trottet
- M. Michel Equey
- M. Jacques Pilet
- M. Samuel Berthoud 1<sup>er</sup> suppléant
- M. Thierry Marchon, 2<sup>e</sup> suppléant

→ **Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penthalaz, ASICoPe**

Sont élues par acclamation :

- Mme Diana Duperrut
- Mme Martine Nicollerat, suppléante

→ **Association Intercommunale de la Piscine de Chavannes, ASPIC**

Sont élus par acclamation :

- M. Michel Equey
- Mme Diana Duperrut, suppléante

→ **Association Scolaire Intercommunale de La Venoge, ASIVenoge**

Sont élus par acclamation :

- Mme Stéphanie Reda
- M. Jean-Claude Stucky
- Mme Fanny Falconnet, suppléante

→ **Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay, AJERCO**

Sont élus par acclamation :

- Mme Marie-Laure Lüscher
- M. Jérémy Maillefer, suppléant

→ **Commission de recours en matière d'imposition**

Sont élus par acclamation :

- Mme Martine Nicollerat
- M. Alain Vienet
- Mme Cornelia Gindroz

Les dates d'assermentation connues à ce jour, sont les suivantes :

- ASICoPe : 24 août 2021
- ASPIC : 24 août 2021
- AIEV : 9 septembre 2021
- ASIVenoge : 21 septembre 2021

## **9. Conclusion de la séance**

Avant de clore la séance, M. le Président, Hervé Bandini, rappelle les dates des prochaines séances du Conseil communal :

- Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 à 20h
- Mercredi 27 octobre 2021 à 20h
- Mercredi 15 décembre 2021 à 20h

En conclusion à la séance du Conseil communal, M. Olivier Duperrut, Syndic, adresse ses sincères remerciements à M. le Préfet pour sa présence jusqu'à la fin de la séance, malgré un emploi du temps chargé avec, notamment, l'assermentation des autorités des 36 communes du district du Gros-de-Vaud.

M. le Syndic adresse ensuite un chaleureux message de bienvenue au nouveau Conseil communal et souhaite que l'excellente collaboration ainsi que le climat de confiance établis entre les organes politiques se poursuivent.

Il prie également le collège municipal de le rejoindre afin de présenter brièvement les dicastères de chacune et chacun, dicastères dont la répartition s'est faite en bonne intelligence et qui ont été présentés aux administrés à travers le tout-ménage distribué récemment.

La séance est levée à 21h15.